

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 12 Mai 2017

OBJET : Politique Espaces Naturels : adoption de la Charte du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la Charte du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et ses annexes jointes au rapport à savoir :
 - le plan de Parc du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume,
 - le projet de nouveaux statuts du Syndicat Mixte, devenant compétent pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume,
 - le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels portant sur les trois premières années du classement,
- d'approuver le principe d'un montant de la cotisation du Département des Bouches-du-Rhône fixé à 250 000 € (sous réserve d'une participation conforme des autres partenaires),

Cette dépense sera chaque année imputée au chapitre 65 du budget départemental.

- d'approuver la représentation du Département par deux délégués titulaires Madame SAEZ, et Monsieur GENZANA disposant chacun de cinq voix, assistés de deux suppléants, Mme CHABAUD et Monsieur REY prévue dans le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**